

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2010**

Délibération
n° 2010.05.099

Avis du
GrandAngoulême sur
le projet de révision
du plan local
d'urbanisme de la
commune de Nersac -
Révision simplifiée
n° 4

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mai 2010**

Secrétaire de séance : Françoise LAMANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Guy ETIENNE à André LAMY, Janine GUINANDIE à Philippe LAVAUD, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Cyrille NICOLAS à Nadine GUILLET, Alain PIAUD à Henri GARCIA

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine PEREZ par Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AVIS DU GRANDANGOULEME SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE NERSAC - REVISION SIMPLIFIEE N° 4**

La commune de Nersac a engagé une révision simplifiée n°4 de son plan local d'urbanisme (PLU) visant à l'extension de la zone à urbaniser « Les Argiles » et la modification des orientations d'aménagement pour la réalisation d'une opération de logements.

Cette révision consiste à accroître la zone 1AU au lieu-dit « Les Argiles » de 1,9 ha à 2,9 ha, en diminuant l'espace naturel attenant (en Espace Boisé Classé à créer -EBC-) de 1 ha et l'EBC de 2,2 ha à 0,7 ha.

La zone N et l'EBC sont diminués :

- ❑ pour agrandir la surface constructible d'environ 0,6 ha et permettre ainsi d'équilibrer la future opération de logements (diminution de la partie en EBC dans la partie Est du projet)
- ❑ pour préserver la vigne cultivée à proximité (suppression de l'EBC à créer, qui aurait nécessité la suppression de la vigne pour y planter des boisements).

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- ❑ Développement économique
- ❑ Tourisme
- ❑ Assainissement et Eau Potable
- ❑ Déchets Ménagers
- ❑ Transports Urbains et Déplacements
- ❑ Habitat
- ❑ Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour cette révision simplifiée de PLU, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques liées à la mise en œuvre des compétences du GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 28 avril 2010,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nersac.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 juin 2010

Affiché le :

03 juin 2010